

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de PRADELLES

VU le pouvoir de police du Maire

VU les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration préalable n° 043 154 24 P0016 déposé par Mr Meynard

VU la demande de l'entreprise CHACORNAC Cédric

VU les travaux à réaliser pour la réfection de toiture de l'immeuble situé Rue Haute, 43420 Pradelles et cadastré AH n°154

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique pour les usagers,

ARRETE

2024-CIR-004

ARTICLE 1 : L'entreprise CHACORNAC Cédric est autorisée à stationner son engin de chantier dans la rue haute au droit de l'immeuble à compter du 02/07/2024 8h au 05/07/2024 18h

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits à tous véhicules sur la rue Haute et ce, à partir des dates nommées dans l'article 1. L'accès de la rue est maintenu par l'entrée nord.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire au moyen de barrières sera mise en place par les soins et à la charge de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux, il appartient également à l'entreprise de matérialiser un passage piéton sécurisé aux abords du chantier

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Loire
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie
- Monsieur Meynard Christophe
- Monsieur CHACORNAC
- Messieurs les employés de voirie

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie.

FAIT A PRADELLES, LE 1^{er} Juillet 2024

Le Maire,

A. ROBERT

